

L'époustouflante Alice de Tim Burton

P.12 et MAD



PARIS TRUQUÉS
L'affaire Zheyun Ye
On enquête encore
ou on juge enfin ?
P.11



LE JEU DU FOULARD SE PROPAGE... VIA LE NET P. 9

LE SOIR

lesoir.be
LE MONDE FASCINANT DES INSECTES
N° 3
LE SCORPION NOIR GÉANT
BON EN PAGE 32

La pub pour l'auto est contraire à la loi

P.3 ON NE VOIT PAS ASSEZ les informations concernant la consommation et les émissions de CO₂ dans les publicités. Les députés vont réagir.

Les publicités pour les automobiles contreviennent à la loi belge et même au code de bonne conduite édicté par les constructeurs. Mais ni le « Jury d'éthique publicitaire » (JEP) ni l'administration des

Affaires économiques n'ont l'intention d'y mettre bon ordre ! Telle est la conclusion du cheminement de plus de 200 plaintes qui ont été déposées auprès du JEP au cours du mois de janvier dernier. Ce dossier, dont

Le Soir a pu prendre connaissance, a été communiqué aux parlementaires fédéraux qui, ce mercredi, examineront deux propositions visant à mieux encadrer la pub pour les autos. De quoi parle-t-on ? En fait,

les informations sur la consommation de carburant et sur les émissions de CO₂ doivent être bien plus lisibles et plus grandes, un peu, toutes proportions gardées, comme sur les paquets de cigarettes.

Et donc, deux propositions soumises par le député Jean Cornil (PS) visent à mettre un peu d'ordre dans tout cela. ■

► **P.3 « UNE QUESTION ÉTHIQUE »**

6.530 exclus du chômage l'an passé

P.4 En 2009, l'Onem a privé 6.530 personnes d'allocations de chômage. Un chiffre en forte hausse par rapport aux années précédentes. De son côté, le MR veut réformer l'accompagnement.

Elio Di Rupo : « La SNCB doit réagir »

Après le nouvel accident de train près de la gare de Mons, sans blessé mais avec des retards considérables pendant toute la journée, le bourgmestre de Mons et président du PS (parti très représenté dans les hautes sphères de la SNCB...) tire la sonnette d'alarme. « Il est urgent de prendre des mesures pour rassurer les voyageurs », a déclaré mardi Elio Di Rupo. ■

► **P.8 QUE PEUT-ON FAIRE DANS L'IMMÉDIAT ?**

MARCHÉS	25-26
NÉCROLOGIE	28
PETITES ANNONCES	23
BONS À DÉCOUPER	32
LOTÉRIE	36
JEUX ET BD	37
TÉLÉVISION	38-39
PETITE GAZETTE & MÉTÉO	40

Malika El Aroud en appelle au djihad



P.7 INCROYABLE DIALOGUE, mardi, lors de la deuxième audience du procès de la filière afghane du terrorisme, à Bruxelles. Malika El Aroud, personnage emblématique de la cause djihadiste, a répondu aux questions du président comme une militante acharnée, estimant son combat légitime, mais refusant de dire son soutien au terrorisme. © BELGA.

Dehaene : une trêve pascale pour BHV

P.4 Le « démineur » veut obtenir un « vrai accord » institutionnel, mais ce sera seulement après les vacances de Pâques.

Des liens négationnistes sur le site internet de la mosquée

P.7 Ce n'est pas la première fois que la Grande mosquée de Bruxelles relaye ce genre de propos.



VOUS ALLEZ REMERCIER VOTRE VOITURE.

Grâce à elle, vous avez la certitude d'économiser minimum 50 € par rapport à ce que vous payez chez votre assureur actuel tout en bénéficiant d'une couverture identique. Votre code promotionnel : **ADDLSO 0210**

50€ moins cher

DEMANDEZ NOUS UNE OFFRE GRATUITE.

www.touring-assurances.be 02/505 66 00

TOURING assurances

Offre soumise à conditions. non valable pour les Toyota neuves et/ou clients de Car Security SA. Touring Assurances SA d'assurances agréée sous le n° 1455 pour pratiquer les branches 1, 3, 10, 16, 17, 18 (A.R. 30-06-1996, M.B. 31-07-1996) et les branches 8, 9 et 13 (A.R. 22-05-2000, M.B. 16-06-2000). Siège social : avenue du Port 86C, bte 117 - B-1000 Bruxelles (Belgique) - N° BCE TVA BE 0456 511 494 - RPM Bruxelles.

Environnement / Les infos sur les émissions de CO₂ des automobiles violent la loi

La pub a franchi la ligne blanche

L'ESSENTIEL

- Les députés discutent aujourd'hui de la publicité sur les autos.
- Sur leur table, un rapport montrant que les dispositions légales actuelles sont peu respectées.
- Vers une loi plus stricte ?

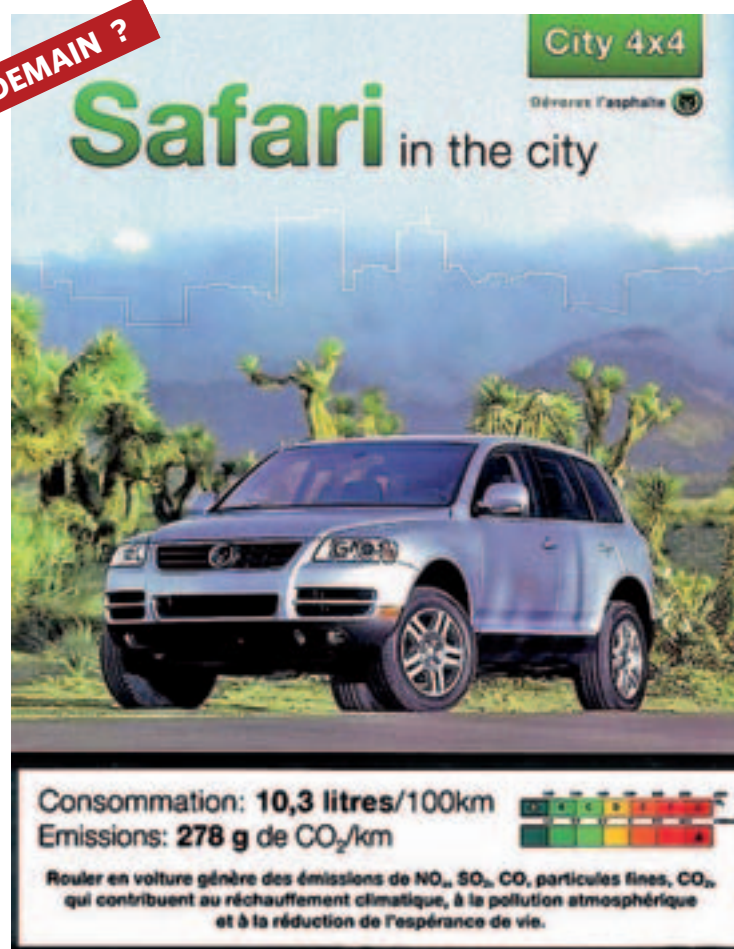
Les publicités pour les automobiles contreviennent à la loi belge et même au code de bonne conduite édicté par les constructeurs. Mais ni le « Jury d'éthique publicitaire » (JEP), ni l'administration des Affaires économiques n'ont l'intention d'y mettre bon ordre. Telle est la conclusion du cheminement de plus de 200 plaintes qui ont été déposées auprès du JEP au cours du mois de janvier dernier. Ce dossier, dont *Le Soir* a pu prendre connaissance, a été communiqué aux parlementaires fédéraux qui, ce mercredi, examineront deux propositions visant à mieux encadrer la pub pour les autos.

La réponse de l'organe d'autorégulation du secteur aux multiples plaintes dont il a été saisi est limpide : dans la quasi-totalité des cas traités jusqu'à présent (168 sur 203), les annonces violent un arrêté royal de 1991. Ce dernier prévoit que les informations sur la consommation de carburant et sur les émissions de CO₂ doivent être « lisibles et au moins aussi visibles que la partie principale des [autres] informations ». Cet arrêté a été jugé insuffisant par la Commission européenne qui a mis la Belgique en demeure de se doter d'un dispositif plus contraignant.

Mieux, indique Pierre Ozer, professeur au département des



LA PUB AUJOURD'HUI ET DEMAIN ? En vertu de la nouvelle loi. Les mentions occupent un cinquième de l'espace. © D.R.



sciences et gestion de l'environnement de l'université de Liège, et artisan de plaintes déposées devant le JEP, « contrairement à ce qu'ont toujours affirmé les représentants des annonceurs et ceux des constructeurs automobiles, les pubs ne respectent pas non plus le «code de bonne conduite» élaboré par la Febiac » (la fédération du secteur). Ce dernier est plus précis que l'arrêté royal (voir ci-contre). Mais, constate-t-on, parfois les mentions obligatoires sont microscopiques, parfois elles se confondent avec la couleur de l'affiche.

Par ailleurs, poursuit Ozer, « près de la moitié des publicités issues d'annonceurs nationaux (constructeurs ou importateurs)

sont non seulement contraires à la loi mais sont aussi déclarées coupables de «greenwashing» [l'utilisation de faux arguments visant à faire croire au respect de l'environnement] ».

Singulier, alors que selon le professeur de l'ULg le Jury d'éthique publicitaire montre bien plus d'empressement à instruire les plaintes concernant les garagistes et les toutes-boîtes que les annonceurs nationaux

dans les grands médias, l'administration de l'économie ne montre pas beaucoup d'empressement à poursuivre les contrevenants. Le site officiel du SPF invite le citoyen à porter plainte en cas de pub non conforme, mais les responsables de l'administration indiquent qu'ils n'instruisent pas de dossiers « sur base d'une description écrite faites par un tiers »...

Un peu d'ordre ? Les proposi-

tions soumises aujourd'hui à la Chambre par le député Jean Cornil (PS) visent, pour l'une d'elles, à interdire la pub pour les autos les plus polluantes. Pour l'autre à accorder 20 % de l'espace publicitaire aux indications sur les émissions de CO₂. Par ailleurs, une échelle de couleurs permettrait de situer la « performance » polluante de la voiture par rapport au reste du parc automobile. ■ MICHEL DE MUELENAERE

La loi

Arrêté royal du 5/09/2001 : « Les informations doivent être facilement lisibles et au moins aussi visibles que la partie principale des informations ».

Le code Febiac

La consommation de carburant ainsi que les émissions de CO₂ moyennes calculées en vertu du cycle de test officiel sont indiquées :

- horizontalement en vis-à-vis du message commercial ;
- sous l'illustration et séparées des autres mentions écrites ;
- dans une police de caractère bien lisible et disposant d'un espacement normal ;
- de manière à clairement ressortir sur le fond ;
- dans une taille de caractère correspondant au minimum à la plus petite taille de caractère utilisée pour l'information figurant dans le message publicitaire, avec pour chaque caractère les minima suivants pour les imprimés dans les journaux, magazines, dépliants... : pour les formats inférieurs à A5 : 1,5 mm ; pour les formats supérieurs à A5 : 3 mm ; pour les formats supérieurs à A3 : 4 mm ; etc.

Les chiffres ?

Issus de tests théoriques effectués dans des circonstances très favorables, les chiffres de consommation et d'émission mentionnés par les constructeurs ne correspondent pas aux vraies performances des véhicules. Il y a quelque temps, Test-Achats avait porté l'affaire devant l'administration de l'Economie. Sans résultat.

Jean Cornil (PS) : une question éthique

ENTRETIEN

Le député PS Jean Cornil a déposé deux propositions de loi visant à réglementer la publicité pour les automobiles.

Pourquoi légiférer ?

Il est un peu absurde, voire immoral de tenir de grands discours sur l'environnement, la pollution, la santé, et d'autoriser la publicité pour les voitures les plus polluantes. Ma proposition qui encadre le message publicitaire vise à ce que les indications sur les émissions de CO₂ soient suffisamment grandes et les explications suffisamment didactiques pour que le consommateur - qui se pose de plus en plus de questions - sache le degré de pollution du véhicule qu'il compte acheter. Ensuite, c'est à lui de faire usage de son sens civique. Je suis persuadé que, mieux informés, les gens adapteront leur comportement. La loi actuelle est insuffisante ? Totalemment. Les dispositions sont trop faibles et elles ne sont

pas respectées. Par ailleurs, les différents agents compétents pour entamer des poursuites ne le font pas ; je le regrette. Enfin, l'autorégulation ne marche pas. Il est indispensable d'établir une norme. Une loi dont l'effectivité serait plus grande.

Vous menacez les secteurs de la pub et de l'auto ?

Pas du tout. Ma démarche n'est pas révolutionnaire. Elle vise à donner des armes à l'Etat. L'idée n'est pas de saccager l'industrie ou le monde des annonceurs. Ma proposition ne comporte aucun danger à cet égard. En revanche, je veux créer un débat sur une publicité plus conforme aux grands objectifs politiques et sociétaux d'aujourd'hui. Il faut poser la question de la contradiction entre les objectifs du gouvernement et de la société et le fait de continuer à favoriser des modes de consommation contraires à l'intérêt général. C'est une question éthique. ■

Propos recueillis par M. d. M.

Escapades en France

Gagnez cette semaine une soirée étape pour 2 personnes en France.

Pour participer... rendez-vous sur www.lesoir.be/escapades/

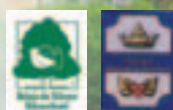
★★★ S.A. hostellerie Munsch

« Aux Ducs de Lorraine »

68590 SAINT-HIPPOLYTE - ALSACE - FRANCE
Tél. : (33) 3 89 73 00 09 - Fax : (33) 3 89 73 05 46

E-mail : hotel.munsch@wanadoo.fr

Site : www.hotel-munsch.com



OFFRE SPECIALE DU PRINTEMPS

Hormis week-end de Pâques et selon disponibilités

- 3 jours/nuitées en ½ pension à **450 €** pour 2 pers. en chambre double « moderne »
- 4 jours/nuitées en ½ pension à **590 €** pour 2 pers. en chambre double « moderne »
- 5 jours/nuitées en ½ pension à **720 €** pour 2 pers. en chambre double « moderne »

FORFAIT DECOUVERTE COURT SEJOUR

- 2 jours/nuitées en ½ pension à **295 €** pour 2 pers. en chambre double « moderne »

Pour tout séjour, nous offrons un apéritif de bienvenue et une bouteille de vin lors du départ. « Boissons non comprises ».

Chers amis belges,

oubliez la grisaille hivernale et

profitez des prémices du printemps pour venir

vous ressourcer à Saint Hippolyte et découvrir

la Route des Vins et le charme de ses maisons pittoresques.

Auberge située au coeur du vignoble alsacien.

Dans une ambiance familiale et chaleureuse,

vous dégusterez une cuisine imprégnée du Terroir et de la Gastronomie en harmonie avec les Vins issus de la propriété.